



Point de vue – Protection des animaux

Respectons les animaux !

Répulsifs anti-pigeons – le conflit entre efficacité et protection des animaux

Point de vue de Daniel Haag-Wackernagel, Département de biomédecine de l'Université de Bâle



Le pigeon biset (*Columba livia*) est l'un des animaux les plus répandus en milieu urbain. Sa grande capacité d'adaptation et l'offre importante de nourriture qu'il trouve en ville (alimentation par les humains et déchets) lui ont permis de se développer jusqu'à atteindre des effectifs considérables dans la plupart des agglomérations. Cependant, la présence de ces volatiles peut occasionner différents problèmes. Le plus manifeste d'entre eux réside dans les **salissures causées par leurs fientes**. On en observe sur tous les sites où les oiseaux ont séjourné quelque temps. En outre, ceux-ci peuvent transmettre à l'homme toute une série de **maladies** et de **parasites**, et leurs nids attirent des **parasites de matériaux**, qui détériorent les endroits choisis. Il est donc compréhensible que les propriétaires recourent à des méthodes diverses et variées pour éloigner les pigeons de leurs immeubles.

Les **aménagements** tels que la condamnation de certains accès et la construction de rebords de fenêtres inclinés ne posent généralement pas de problème en termes de protection des animaux. En revanche, certains dispositifs anti-pigeons sont contestables de ce point de vue. Tous les répulsifs à distance mis au point jusqu'à présent se sont révélés inefficaces. En font partie les épouvantails de toutes sortes, les reflets lumineux, le bruit, les alarmes, les ultrasons, les systèmes à champ magnétique, le laser et les substances odorantes. La majorité de ces dispositifs n'ont pour ainsi dire pas d'effet sur les pigeons ou cessent rapidement d'en avoir en raison des capacités cognitives et d'adaptation remarquables de ces volatiles. Des analyses antérieures montrent que les systèmes visant à infliger des dommages et des douleurs aux pigeons ne permettent pas d'obtenir de meilleurs résultats. Ces oiseaux sont prêts à se blesser pour accéder au site de nidification : l'efficacité du dispositif dépend donc uniquement de leur degré de motivation. Par conséquent, les répulsifs violents ne sont pas conformes aux prescriptions en matière de protection des animaux et leur utilisation doit être interdite en Suisse.

Cependant, les systèmes inoffensifs mal montés ou peu entretenus peuvent eux aussi poser des problèmes en termes de protection des animaux. Fortement dissuasifs, les **filets** peuvent faire l'objet d'utilisations variées. Lorsqu'ils sont mis en œuvre correctement, ils comptent en effet parmi les répulsifs les plus durables tout en étant particulièrement avantageux sur des grandes surfaces et relativement peu voyants. En revanche, en cas de mauvaise installation ou de maintenance insuffisante, les pigeons peuvent passer à travers de petits trous et se retrouver coincés derrière le filet. Ils ne trouvent alors

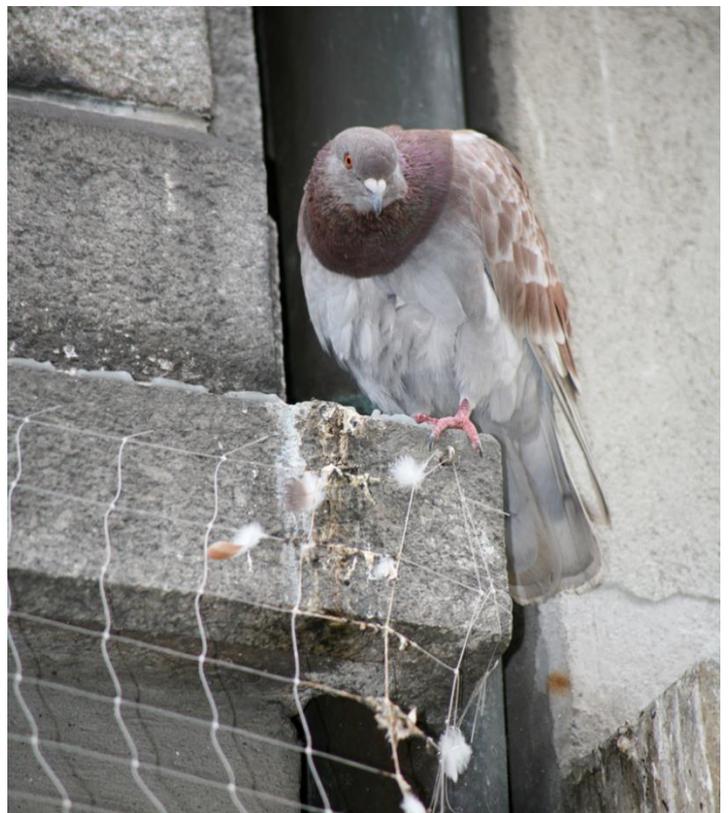
généralement plus la sortie. Les volatiles ainsi piégés doivent être libérés par les pompiers, ce qui peut engendrer des coûts élevés. Pour ne pas perdre en efficacité ni conduire à la mort d'animaux, les filets doivent donc être entretenus régulièrement.

Polyvalents, bon marché et faciles à installer, les **pics en plastique ou en métal** sont également très répandus. Ceux dont la pointe est émoussée ne présentent aucun risque pour les pigeons, contrairement aux pics métalliques affûtés, qui peuvent traverser le plumage et blesser les chairs. Les **dispositifs à électrochocs** réglés sur des tensions trop élevées vont eux aussi à l'encontre de la protection des animaux.

Les **gels répulsifs** supposés donner aux volatiles l'**illusion** d'une flamme n'ont quant à eux pas montré d'efficacité durable lors des tests auxquels ils ont été soumis. Les résultats obtenus par d'autres **gels contenant des additifs chimiques** destinés à provoquer des brûlures en cas de contact et par des **mélanges d'odeurs répulsives** n'ont pas non plus été probants. Ce qui est sûr, c'est qu'après avoir été en contact avec ce type de produits, le plumage des oiseaux peut être collé de manière irréversible : ces moyens ne sont donc pas conformes à la protection des animaux.

Année après année, de nouveaux systèmes anti-pigeons sont commercialisés, sans vérification préalable de leur efficacité ni de leur conformité avec la protection des animaux. L'appréciation de ces deux critères est laissée au consommateur, qui expose alors les volatiles à des dommages potentiels. Une telle situation pourrait être évitée. Si l'on veut protéger les animaux, il convient donc d'exiger l'examen par une instance neutre des effets des différents dispositifs avant leur mise sur le marché.

Filets : correctement montés et entretenus régulièrement, ils comptent parmi les répulsifs les plus efficaces et les plus conformes à la protection des animaux. En revanche, dans le cas présent, le dispositif a été fixé sans cadre. Lorsque les pigeons arrivent à passer de l'autre côté du filet, ils retrouvent rarement la sortie et meurent dans d'atroces souffrances.





Pics : les pigeons des villes aiment nicher sur les rebords de fenêtres, occasionnant parfois des salissures importantes sur les façades. Par ailleurs, des ectoparasites peuvent coloniser les espaces voisins et contaminer les hommes qui y vivent. Mal montés, comme sur la photo ci-dessus, les pics constituent une protection idéale pour le nid aménagé derrière, encourageant les pigeons à s'installer au sein du bâtiment au lieu de les en dissuader. Enfin, les pics aux pointes affûtées peuvent blesser les volatiles et ne sont donc pas conformes à la protection des animaux.



En plus d'être inefficaces, les **gels répulsifs** vont à l'encontre de la protection des animaux. En effet, le plumage des pigeons peut être collé de manière irréversible après avoir été en contact avec ces substances. En outre, ces dernières entraînent une agglomération très inesthétique de plumes, fientes, insectes et poussière.

Daniel Haag-Wackernagel a étudié la biologie à Bâle. Il dirige depuis 2001 le Groupe de recherche en biologie intégrée au sein du Département de biomédecine de l'Université de Bâle. Depuis plus de 30 ans, il s'intéresse aux divers aspects de la biologie et de l'histoire culturelle du pigeon. Son travail se concentre actuellement sur l'étude de l'efficacité et des mécanismes d'action des répulsifs anti-pigeons, sur l'élaboration de stratégies visant à résoudre les problèmes posés par ces volatiles ainsi que sur l'étude des vecteurs de maladies et de parasites du pigeon des villes à l'homme.